

Dieu, le Bien souverain

Au cours de son chemin de conversion, François d'Assise a découvert que Dieu est Père¹ et a fait l'expérience de son infinie bonté. En d'autres termes, il a expérimenté que Dieu, le Père, est le Bien souverain². Cette conviction a profondément marqué sa vie et sa pensée, comme en témoigne toute une série de passages de ses écrits où elle se trouve exprimée avec vigueur : LD 5-6 ; LH 11 ; Pat 2 ; 1Reg 17, 17-18 ; 1Reg 23, 9.

1. Dieu est le Bien, lui seul est bon

Tout-puissant, très saint, très haut et souverain Dieu, tout bien, souverain bien, bien total, qui seul es bon, puissions-nous te rendre toute louange, toute gloire, toute grâce, tout honneur, toute bénédiction et tous biens. Oui, qu'il en soit ainsi. Amen. (LH 11)

La prière finale des *Louanges pour toutes les heures* invite les frères mineurs à louer Dieu, le Père, à lui rendre grâces et à le bénir pour sa bonté. Il nous donne, en effet, la vie, les dons nous permettant d'exister dans la société humaine (intelligence, habileté, beauté, richesse...) et, surtout, il nous donne son Fils, qui

s'est fait homme en Jésus Christ et a livré sa vie pour nous sauver.

Mais ce n'est pas tout. Cette prière nous invite aussi à rendre au Père tous les biens dont nous usons. Pour cela, il faut tourner notre regard vers le Christ, qui est notre modèle et constitue pour nous la référence absolue, et nous engager à « suivre ses traces »³.

Or qu'a fait Jésus ? Il a pleinement renoncé à sa volonté propre pour obéir à Dieu, son Père, ainsi que le montre l'épisode de l'agonie à Gethsémani : « Il posa toutefois sa volonté dans la volonté du Père en disant : "Père, que ta volonté soit faite, non comme je veux mais comme tu veux." »⁴ Il a, en outre, choisi la voie de l'humilité et de la pauvreté, que les frères doivent emprunter à sa suite⁵. Il a, enfin, enseigné aux apôtres la minorité : « Les princes des peuples les dominent, et ceux qui sont plus grands exercent sur eux le pouvoir. Il n'en sera pas ainsi parmi vous. »⁶

Le maître d'œuvre de cette suite du Christ est l'Esprit Saint, que les frères « doivent par-dessus tout

¹ Cf. la scène du dépouillement devant l'évêque d'Assise, où François déclare : « Dorénavant je veux dire : *Notre Père qui es aux cieux*, et non plus "père Pierre de Bernardone". » (3S 20)

² En latin, l'adjectif « bon » (*bonus, a, um*) et le nom « bien » (*bonum*) sont identiques ; en dialecte ombrien, ils ont la même racine et sont très proches.

³ *Première lettre de Pierre 2*, 21.

⁴ 2LFid 10, qui cite *Matthieu 26*, 42.39. Voir aussi LOrd 46.

⁵ Cf. 1Reg 9, 1. Voir aussi 2LFid 5 : « Lui qui était riche par-dessus tout, il voulut lui-même dans le monde, avec la très bienheureuse Vierge, sa mère, choisir la pauvreté. »

⁶ *Matthieu 20*, 25-26, que François cite en 1Reg 5, 9-10.

332 B9 RF Dieu, le Bien souverain

désirer avoir » et à « la sainte opération » duquel leur cœur aspire⁷. C'est lui qui leur permet d' « observer spirituellement la Règle » qu'ils ont promise et, ainsi, de vivre « la pauvreté et l'humilité et le saint Évangile de notre Seigneur Jésus Christ »⁸.

2. La réponse de François à la bonté de Dieu

Et tous les biens, rendons-les au Seigneur Dieu très haut et souverain, et reconnaissons que tous les biens sont à lui, et rendons-lui grâces de tout, à lui dont tous les biens procèdent. Et lui, très haut et souverain, seul vrai Dieu, qu'il ait et que lui soient rendus et qu'il reçoive tous les honneurs et révérences, toutes les louanges et bénédictions, toutes les grâces et toute gloire, lui à qui appartient tout bien, qui seul est bon. (1Reg 17, 17-18)

Dieu, le Père, est le Bien souverain et la source de tout bien. Tous les biens sont créés par lui et, parce que lui seul est bon, ils ne cessent jamais de lui appartenir. La réponse de François et de ses frères à cette « souveraine propriété » divine consiste à vivre « sans rien en propre » (*sine proprio*)⁹, c'est-à-dire en renonçant à toute possession, tant individuelle que collective. L'appropriation constitue de fait, pour le *Poverello*, le péché par excellence

et la racine de tous les péchés¹⁰. Quant à « l'esprit de la chair », qui s'oppose en tout à « l'esprit du Seigneur »¹¹, c'est un esprit d'appropriation, qui recherche la vaine gloire et l'auto-exaltation en accaparant pour soi les biens appartenant au Seigneur. François ne mâche pas ses mots pour condamner ce type d'attitude : « quiconque envie son frère à propos d'un bien que le Seigneur dit et fait en lui relève du péché de blasphème, parce qu'il envie le Très-Haut lui-même, qui dit et fait tout bien »¹².

François est un homme concret, c'est pourquoi ses écrits ne contiennent aucun discours abstrait sur la désappropriation. Cependant, celle-ci est omniprésente dans les *Admonitions* et les deux versions de la *Règle*, par le biais de ses quatre facettes que sont l'obéissance (renoncement à sa volonté propre), l'humilité (vis-à-vis de Dieu), la minorité (dans la relation à autrui) et la pauvreté (envers les biens matériels). Concernant l'obéissance, la Règle *bullata* stipule que « les frères ont renoncé à leurs volontés propres à cause de Dieu »¹³. Pour ce qui est de l'humilité, François supplie tous ses frères « de s'appliquer à s'humilier en tout » et de « ne pas

⁷ 2Reg 10, 8.

⁸ 2Reg 10, 4 et 12, 4.

⁹ 1Reg 1, 1 ; 2Reg 1, 1.

¹⁰ La relecture que fait François de l'épisode du péché originel dans l'*Admonition 2* est, à cet égard, très éclairante.

¹¹ Cf. 1Reg 17, 9-16.

¹² Adm 8, 3.

¹³ 2Reg 10, 2.

s'exalter intérieurement des bonnes paroles et actions, et absolument d'aucun bien que Dieu fait ou dit et opère en eux quelquefois, et par eux »¹⁴. La minorité comporte, pour sa part, deux versants. D'un côté, elle consiste à n'exercer « aucun pouvoir ni domination » à l'égard de quiconque et à « être soumis à toute créature humaine à cause de Dieu »¹⁵. De l'autre, elle consiste à se mettre au service d'autrui et à lui laver les pieds¹⁶. La pauvreté, enfin, requiert de ne rien posséder et de ne « s'approprier [ni ne] défendre aucun lieu »¹⁷. L'épisode du don de son manteau à une pauvre femme de Machilone¹⁸ confirme que l'attitude de François envers les biens matériels est gouvernée par l'idée qu'ils doivent être restitués à Dieu. Pour obtenir l'accord de son gardien, le *Poverello* invente, en effet, la fiction que ce manteau lui aurait été prêté par ladite femme. La raison de cette bizarre explication est simple : François considère que les vêtements qu'il porte demeurent toujours la propriété de Dieu, lui-même n'en étant que l'utilisateur. Comme la charité exige que l'usage d'un bien revienne à la personne qui en a le plus besoin, il se sent tenu, chaque fois qu'il rencontre plus pauvre que lui, de lui offrir son manteau, *comme si* Dieu, son propriétaire, l'avait donné à ce pauvre et n'en avait concédé à François que l'usage temporaire.

¹⁴ 1Reg 17, 5-6 ; voir aussi Adm 17, 1.

¹⁵ 1Reg 5, 9 et 16, 6.

¹⁶ Cf. 1Reg 5, 14 et 6, 3-4.

¹⁷ 1Reg 7, 13.

¹⁸ Cf. CA 89 [LP 52].

La désappropriation représente, on le voit, la clé de compréhension de la forme de vie des frères mineurs. Ses fruits sont la simplicité et plus encore la fraternité, qui constitue le cœur de l'identité franciscaine – une fraternité qui, chez François, comporte des accents maternels prononcés¹⁹, la paternité étant exclusivement réservée à Dieu, la source de tous biens.

3. Pour nous, aujourd'hui

Les disciples du *Poverello* se doivent de rendre, eux aussi, tous les biens à Dieu. Mais comment faire quand on appartient à l'Ordre franciscain séculier et que l'on possède un patrimoine (même modeste), une voiture ou une assurance-vie ? La *Bible*, les écrits de François et l'enseignement de l'Église nous indiquent la voie. Tout d'abord, il faut nous désapproprier intérieurement de toutes nos richesses et en user « comme des pèlerins et des étrangers en ce siècle »²⁰. Ensuite, nous devons mettre, autant que possible, ces richesses

¹⁹ Cf. 2Reg 6, 7-8 : « Et partout où sont et se rencontreront les frères, qu'ils se montrent de la même famille les uns envers les autres. Et qu'avec assurance l'un manifeste à l'autre sa nécessité car, si une mère nourrit et chérit son fils charnel, avec combien plus d'affection chacun ne doit-il pas chérir et nourrir son frère spirituel ? »

²⁰ 2Reg 6, 1-2 ; voir aussi *Psaume* 62 [61], 11 et *Matthieu* 6, 24.

332 B9 RF Dieu, le Bien souverain

au service du bien commun²¹ et en partager concrètement une partie, même faible, avec les pauvres. Enfin, et c'est le plus important, nous sommes appelés à ouvrir notre cœur à l'Esprit Saint et, sous sa joyeuse conduite, à vivre concrètement la minorité et la fraternité avec tout homme. Tel est, nous disent Jésus dans le *Sermon sur la montagne* et François dans les *Admonitions*, le chemin de la béatitude.

*François Delmas-Goyon,
Buc (78)*

²¹ Comme l'enseigne la doctrine sociale de l'Église, et particulièrement l'encyclique *Laudato si'* du pape François.